



S.A Bureau d'Etudes
Ir. Jacques Dufour

83 Drève de Dielegem

Bruxelles, le 11 juin 2020

Monsieur

Monsieur,

Concerne: Immeuble situé Marnixlaan 94 à Overijse.

Suite à la visite effectuée sur place en votre compagnie pour examiner d'un point de vue de la stabilité l'état dans lequel se trouve l'immeuble, nous vous communiquons par la présente nos commentaires.

D'une façon générale nous n'avons relevé aucun problème important.

Ce que nous avons examiné est la présence de certaines fissures essentiellement dans les façades.

L'historique de la maison est le suivant: il existait une villa rectangulaire construite avant les années 1960, contre laquelle, il y a environ trente ans, a été ajoutée une annexe.

Les fissures les plus significatives se trouvent à la jonction entre ancien et nouveau bâtiment.

Nous avons constaté qu'il n'existe aucun joint franc entre les deux parties de l'immeuble.

L'explication de la présence des fissures est que la construction de l'immeuble en deux phases a induit un léger tassement différentiel entre une partie bien stabilisée et une autre qui a tassé.

Les fissures sont certainement anciennes et on dû apparaître peu de temps après la construction de l'annexe.

Après trente ans on peut légitimement estimer que les tassements sont terminés.

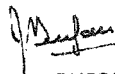
Comme intervention, il suffirait donc de réparer ces fissures en prenant comme précautions de bien entoiler les plafonnages après colmatage des fissures et pour ce qui est de la fissure la plus importante dans la salle de bain du premier étage, on pourrait imaginer de *placer*

1

des asselets de couture tous les 60cm. pour liasonner les deux parties du mur fissuré.

Nous estimons que ces fissures ne devraient plus réapparaître.

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Ir. Jacques DUFOUR.